

#### Le p'tit bulletin du Monestier-en-Vocance

N° 14 - Juin 2023

#### SOMMAIRE

Informations municipalesp. 2
Zoom sur le budgetp.2
Le point sur l'eaup. 3
Travaux programmésp. 4
Retour sur les inaugurationsp. 5
Echos d'ici et làp. 11
Festivités à venirp. 12
Consultation logo communal p. 12
Le saviez-vous ? p. 13
Info urbanismep. 14
Hommage et naissancep. 15

#### Horaires d'ouverture de la Mairie :

Les lundi, Mardi et Vendredi 9h00 – 12h30

Autres jours : sur rendez-vous

ATTENTION : FERMETURE DU SECRETARIAT AU MOIS D'AOUT

En cas de besoin, vous pouvez contacter:

M<sup>me</sup> le Maire Agnès Lory au 06 63 30 73 36

Le premier adjoint Serge Chabanis au 06 49 83 68 12

Le deuxième adjoint Denis Sauze au 06 50 88 22 86

#### EDITO du MAIRE

Chers Mounitères,

Votre Barbastelle préférée est de retour avec un numéro bien dense qui revient sur les événements marquants de la vie du village depuis l'automne dernier.

Inaugurations des travaux de l'église, de la place de la Résistance puis de la station d'épuration, animations variées, coopération renforcée avec les services de l'agglomération d'Annonay pour préserver et améliorer l'approvisionnement en eau de la Commune...: vous pourrez constater que votre équipe municipale travaille dur pour entretenir et compléter les infrastructures du village, préserver et valoriser son patrimoine bâti et forestier mais aussi tenter d'anticiper au mieux les crises à venir.

Je me réjouis de voir avancer Le Monestier, à vos côtés bien-sûr, car ce qui motive une municipalité, au delà d'agir pour le bien commun, c'est d'avoir des retours positifs de ses habitants. A ce propos, je profite de cet édito pour remercier toutes celles et ceux qui ont marqué les évènements organisés au village par leur présence et ont ainsi contribué à leur réussite.

RAPPEL: Les informations municipales et les décisions du Conseil sont affichées sur le panneau d'affichage public ainsi que sur le site internet de la Commune (www.monestier07.fr) Nous vous invitons à les consulter régulièrement et/ou vous inscrire à notre newsletter! Pour ne rien manquer de l'actualité mounitère, pensez également à télécharger sur vos téléphones l'application Panneaupocket (si ce n'est pas déjà fait...)

Si vous souhaitez participer à la rédaction des prochaines « Barbastelle », n'hésitez pas à vous faire connaître. Ce bulletin est aussi le vôtre. Une anecdote à raconter, un coup de cœur à partager, une recette de cuisine à divulguer, la Barbastelle guette la boîte aux lettres! (ou la boite mail)

## Informations municipales

#### **ZOOM sur le Budget municipal**

Le 24 mars dernier, les comptes de la commune ont été analysés et validés en conseil municipal. Les budgets prévisionnels 2023 (dits « budgets primitifs ») ont été votés le 7 avril.

L'ensemble de ces documents est à votre disposition sur simple demande en mairie.

Comme il n'est pas aisé de saisir le langage très spécifique de la comptabilité publique, voici quelques éléments de compréhension des finances communales :

Jadis commune relativement privilégiée grâce aux revenus de sa forêt et au confort des dotations de l'Etat, Le Monestier a vu d'une part diminuer la valeur de ses bois et d'autre part baisser de moitié les subsides de l'Etat. La santé financière de la Commune, bien que satisfaisante, repose actuellement sur un équilibre fragile qui nécessite prudence et prévoyance, a fortiori dans un contexte d'inflation et d'augmentation des couts de l'énergie.

# QUELS SONT LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ?\*

Les frais de personnel : 40 668 euros

Entretien-voirie : 2 jours/semaine Secrétariat : 2 jours/semaine Ménage : 1h/semaine

Indemnités mensuelles des élus : 11 767 euros

Maire: 570 euros net 1er Adjoint: 161 euros net 2e Adjoint: 100 euros net

La voirie (hors investissement):

Entretien, déneigement : environ 11 000€/an

Les impots fonciers: 7000€/an

\* Compte Administratif 2022

#### TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

La Municipalité, en concertation avec l'ONF a entrepris la réfection de la piste dite du Felletin et des coupes d'eau sur les chemins communaux de desserte de la forêt

Coût: 60 000 euros TTC

QUELLES SONT LES RECETTES
PRINCIPALES DE LA COMMUNE ?\*

Les dotations de l'état et collectivités :

60 265 € (dont DGF : 32 025 €) **Les impôts et taxes** : 24 058 €

La location de la salle et des deux appartements communaux : 9 798 €

La vente de bois : 42.000 €.

#### **INSTALLATION DE CLOTURES FIXES**

Le Monestier, propriétaire d'une ferme communale, a souhaité renforcer son domaine pastoral en installant des clôtures fixes sur ses terrains pâturés. Le projet a été réalisé en concertation avec l'éleveur locataire du domaine communal, Léon Richard, qui voit ainsi son travail facilité.

Coût: 6 184.49€

Subvention départementale (dans le cadre du Plan Pastoral) : 3 607.67€

#### NOUVEL EQUIPEMENT POUR LA SALLE COMMUNALE

La salle communale sert régulièrement pour les évènements municipaux et est aussi proposée à la location.

Il y manquait un lave-vaisselle et la municipalité a souhaité y remédier : la salle est désormais équipée d'un lave-vaisselle professionnel, rapide et économe en eau (cycles de lavage de 2 ou 3 minutes)

Coût: 1618 euros



#### LE POINT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Aujourd'hui la commune est alimentée en eau potable par deux sources situées toutes les deux sur les hauteurs du hameau de Bégué. : une principale qui alimente le réservoir du village, une autre qui alimente les deux logements du Crau de Bégué.

La source produit en moyenne 24 m3 d'eau par jour tandis que la consommation moyenne est de 5 m3 / jour. La même eau sert à la défense extérieure contre l'incendie et le réservoir municipal contient une réserve spécifique à cette fonction. L'été 2022 a vu son débit s 'amoindrir jusqu'à 7 m3/jour et c'est pour cette raison qu'un remplissage par camion citerne du réservoir a dû être réalisé mi-août.

Alors que plusieurs communes sont confrontées à des restrictions d'urbanisme à cause du manque d'eau (dont Vanosc et Vocance), la municipalité travaille en étroite concertation avec la Régie de l'eau de l'agglomération afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du village. Dans cette optique, les sources en contrebas du col de la Charousse, connues de longue date, sont actuellement en cours de jaugeage. L'étude a débuté en septembre 2022 et permettra de confirmer l'abondance et la disponibilité de la ressource. Cependant le chemin est encore long et incertain avant la mise en service éventuelle de cette nouvelle source et de nombreuses études et autorisations seront nécessaires ainsi que l'achat de la parcelle concernée située en terrain privé...

#### COMMANDE GROUPEE DE CUVES DE RECUPERATION D'EAU

A l'automne 2022, une commande groupée de cuves de stockage d'eau a été mise en place sur l'ensemble des cinq villages de la Vocance. Malgré les difficultés rencontrées, le projet a été mené à bien. Plusieurs modèles ont été proposés a des tarifs concurrentiels grâce à la mutualisation de l'achat et de la livraison (1000, 3000, 5000 et 10200 litres aériennes

ou enterrées) et 50 logements ainsi que les communes de Monestier\*, Vocance et Villevocance se sont équipées de cuves pour récupérer les eaux de toitures de bâtiments publics.

La Vocance peut être fière de cette opération, une grande première à l'échelle de l'agglomération et qui inspire déjà d'autres territoires!



Merci aux Scieries Bonnet à Vocance et Mounier à Villevocance pour le stockage des cuves livrées en attendant que les acheteurs viennent les chercher (ici scierie Bonnet et cuves aériennes DURAPLAS)

# Gestion des SOURCES et économies d'eau

Consciente des problèmes de pénurie d'eau auxquels sont confrontées les personnes non raccordées au réseau public, la municipalité du Monestier a très tôt alerté les services compétents de l'agglomération.

Un schéma directeur du réseau d'eau potable est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire d'Annonay-Rhone-Agglo; selon ce schéma, il apparaît que certains logements, trop éloignés du réseau, ne pourront être raccordés et les habitants de ces maisons devront dès lors compter sur leurs propres sources et moyens de stockage.

Les sources qui alimentent ces logements, jadis suffisantes, diminuent voire tarissent en période sèche. Pour accompagner ces personnes et les aiguillier sur les solutions à mettre en œuvre tant pour économiser l'eau que pour améliorer son captage, des réunions publiques ont été organisées dont une au Monestier le 13 juin dernier.

 $<sup>*</sup> a chat par Le \ Monestier \ d'une \ cuve \ enterr\'ee \ en \ b\'eton \ de \ 5000 \ L \ raccord\'ees \ aux \ toitures \ de \ la \ mairie - cout : 1182 \ euros$ 

#### TRAVAUX PROGRAMMES en 2023

#### VOIRIE et OUVRAGES D'ART



#### Réfection de chaussée et emplois partiels :

✓ 4 km de voirie sur la route du Chambon – entre le village et les Cottes vont faire l'objet début juillet d'une campagne d'emplois partiels afin de rétablir l'étanchéité de la chaussée

Coût: 10 000 euros HT - Subventions de l'agglomération d'Annonay: 4000 euros

#### Réfection de la route des Régniers au niveau des « Trois-Croix » :

✓ En Mai 2021, une portion de la route s'est affaissée suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur la commune.

Après deux ans d'études préparatoires et recherches de financements, les travaux d'enrochement auront lieu fin juillet.

Coût: 37 000 euros TTC - Subventions de l'agglomération d'Annonay et de l'Etat: 20 982 euros

#### Réfection d'un pont sur la route de Bégué : SEPTEMBRE 2023

✓ En 2022, la municipalité a sollicité le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) afin de diagnostiquer l'état des ouvrages d'art de la voirie communale (ponts et murs de soutènement). Plusieurs de ces ouvrages ont été pointés comme nécessitant des travaux à plus ou moins court terme dont le pont sur la route de Bégué à la sortie du village.

\*\*Coût: 4 700 euros TTC\*\*

#### L'Amélioration de la desserte en forêt communale :

✓ Commande d'un avant-projet sommaire pour la mise au gabarit camion d'un chemin existant.

Coût: 3780 euros TTC - Subvention départementale: 2268 TTC euros

#### CIMETIERE



- ✓ Réfection de l'escalier d'accès au cimetière (travaux prévus en septembre 2023) Coût : 3240 euros TTC
- ✓ Création de l'ossuaire communal en lieu et place d'une ancienne tombe dont les héritiers ne se sont pas manifestés au cours des démarches de mise en conformité et de la création des concessions funéraires. Les travaux sont prévus fin juillet 2023.

Coût: 7 400 TTC - Subventions de l'agglomération d'Annonay et de l'Etat: 5072,50 euros

#### **ADRESSAGE**

✓ Suite au long travail de dénomination, numérotation et référencement des rues, voies et lieux-dits de la commune, les plaques de rues seront installées à l'automne 2023. Une réunion publique sera organisée pour la distribution des numéros aux administrés.

Coût : 5300 euros TTC - Subventions de l'agglomération d'Annonay : 2500 euros

#### Evènements et Festivités

### Retour sur les inaugurations

#### **EGLISE SAINT-ROCH**

Les travaux de mise hors d'eau de l'édifice se sont achevés fin octobre 2022 : Changement d'ardoises sur le clocher, resuivi de la toiture, réfection de la zinguerie, drainage en pied de murs et remplacement de l'escalier extérieur d'accès au clocher qui fragilisait le mur du chœur par une échelle à crinoline.

L'inauguration a réunit près de 70 personnes et Madame le Maire s'est vu remettre un chèque de **15 261 euros** par la Fondation du Patrimoine, montant correspondant aux dons réalisés dans le cadre de la campagne de mécénat participatif organisée pour compléter le financement du projet.

MONTANT TOTAL de l'opération : 32 000 euros

Subvention du Département de l'Ardèche: 10 000 euros

Dons: 15 261 euros



M. Detanger, représentant la Fondation du Patrimoine, remet le chèque à Madame le Maire, en compagnie de Serge Chabanis, premier adjoint, Virginie Ferrand, conseillère régionale et de Laurent Marce et Claudie Coste, conseillers départementaux



Marion, conseillère municipale décorant les ardoises destinées à remercier les donateurs de 150 euros et plus.



#### STATION D'EPURATION

Après des années de non-conformité, Le Monestier dispose désormais d'une installation neuve pour traiter les eaux usées. Après avoir étudié plusieurs dispositifs de traitement, la régie d'assainissement a fait le choix de traiter les affluents par un filtre planté et donc par phytoépuration (épuration par les plantes).

La mise en service de la nouvelle station a été effectuée le **lundi 17 octobre 2022** en même temps que l'ancienne était démantelée.

Le nouvel ouvrage a été inauguré ce vendredi 16 juin 2023



en présence de Simon Plenet, président de l'agglomération d'Annonay, Gilles Dufaud, maire de Davézieux et vice-pérsident en charge de l'assainissement et des services de la Régie d'Assainissement de l'agglomération.

Coût de l'opération : 88 953 euros HT / Achat du terrain par la Commune : 32000 euros

#### PLACE DE LA RESISTANCE

Le 6 mai 2023, dans une période coïncidant avec la célébration des 80 ans de la création du Conseil national de la Résistance et la fin de la deuxième guerre mondiale, Le Monestier a inauguré le monument érigé sur la place du village, nouvellement nommée « Place de la Résistance ». Notre village en effet abrité le premier maquis du bassin d'Annonay et a payé cet engagement au prix fort puisque deux bombardements allemands les 19 juillet et 10 août 1944 ont détruits plusieurs maisons et causé la mort de quatre personnes : François Schoder, Lucienne Fanget (âgée de 8 ans) et les Soeurs Jeanne Marie née Sage et Rose Marie née Arnaud.

La matinée fut une belle réussite, élus et habitants s'étant déplacés en nombre sous un soleil radieux. Des passionnés d'histoire et collectionneurs de véhicules militaires avaient été sollicités et les personnes présentes ont pu profiter de la présence de deux Jeep et d'une Traction estampillée FFI avec leurs occupants vêtus en maquisards. La Batteriefanfare des Bleuets de Satilleux a brillamment accompagné l'émouvante cérémonie solennelle et le vin d'honneur qui a suivi.

La municipalité tient à remercier pour leur présence, Virginie Ferrand, conseillère régionale et maire de Vocance, Laurent Marce, maire de Talencieux et conseiller départemental, Simon Plenet maire d'Annonay et président de l'agglomération, les maires et élus des communes de Peyraud, Savas, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Villevocance et Vanosc, M<sup>me</sup> Marie-Christine Herbach, consule honoraire du Luxembourg - venue depuis Lyon rendre hommage à François Schoder, résistant luxembourgeois, mort au village lors du bombardement du 10 juillet 1944, les représentants de l'Association nationale des anciens combattants (ANACR), les représentants des anciens combattants de la guerre d'Algérie de Riotord et leurs porte-drapeaux et le Général Delolme, membre de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACvG)

La municipalité tient également à remercier Corinne Deschaux pour la conduite de la cérémonie ainsi que les Bleuets

de Satillieu pour leur venue, M. Dumas l'association VAMP (Véhicules anciens militaires pérignois) Jean et Florent Duranton pour la mise à disposition de photos du village après les bombardements, M. Perreton pour le prêt d'un uniforme de résistant, Sandrine Ferrein pour le magnifique et délicieux buffet concocté pour l'occasion et enfin toutes les personnes présentes.



Eliane Mazet (représentant l'ANACR) et Denis Blanchet retraçant à deux voix l'histoire du Maquis de la Vocance.





Grand Dûché de Luxembourg



Agnès Lory et Simon Plenet, Président de l'agglomération d'Annonay. .





Le nouveau monument de la place, constitué d'un bloc de granit rose trouvé lors de travaux de terrassement de la station d'épuration et d'une plaque de granit français gravée en lettres d'or.



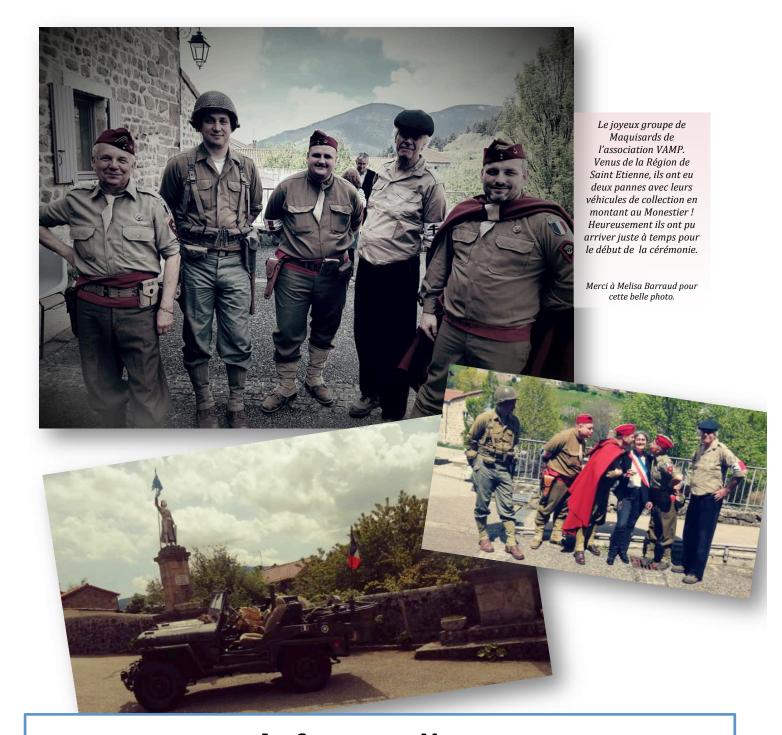
Le magnifique buffet réalisée par Sandrine Ferrein (Les Saveurs Ardéchoises, Villevocance)



Le Monestier après les bombardements de l'été 1944. Une des photos exposées dans la salle communale à l'occasion de l'inauguration de la Place de la Résistance.



Une centaine de personnes étaient présentes, heureuses de célébrer le Maquis de la Vocance



#### LES CHEMINS DE LA MEMOIRE

« À travers des rencontres intergénérationnelles, interroger l'Histoire pour mieux penser le présent et construire l'avenir. »

Le jeudi 4 mai Le Monestier a accueilli 70 enfants de primaire dans le cadre du dispositif « les chemins de la mémoire » porté par la FOL (Fédération des œuvres Laïques) et l'association « Lire et faire Lire ». Le thème retenu cette année est les moyens de communication de la Résistance ; Le Monestier ayant accueilli le premier maquis de la Vocance (avant que celui-ci se déplace sur Vanosc), ce fut une belle occasion de faire connaître aux plus jeunes un pan important de notre histoire commune.

Accompagnés par leurs instituteurs et des bénévoles, les enfants ont pris part à plusieurs ateliers et lectures mis au point par le musée de la Résistance et de la Déportation du Teil et les Archives départementales.

Après un pic-nic bien mérité, ils ont participé à un moment solennel et républicain devant le monument aux morts. La journée s'est achevée par une randonnée sur les chemins des maquis de la Vocance. Nos jeunes visiteurs, venus de Vocance, St Jean-de-Muzols et Tournon, sont repartis ravis vers leurs communes respectives.



#### **REPAS DES ANCIENS 2022**

Notre traditionnel repas intergénérationnel a eu lieu le dimanche 18 décembre. Comme chaque année la municipalité a offert le menu aux résidents du village âgés de 65 ans et plus ainsi que l'apéritif et le vin à l'ensemble des convives.

Les Mounitères, venus nombreux pour partager ce moment de convivialité destiné à resserrer les liens entre générations et entre villageois autour d'un sapin de Noël décoré par les enfants du village. Le menu (feuilletés de fruits mer, civet de cerf en sauce, fromages et mignardises) concocté par Sandrine Ferrein des Saveurs Ardéchoises (Villevocance) a été très apprécié! A la fin du repas, « la chanson « Anem a la feira » a été entonné en chœur et les convives eurent plus tard le plaisir d'assister à une démonstration de danse traditionnelle tahitienne par Maïna du Cognet.

Ainsi, les traditions du monde se sont rencontrées au Monestier et la fête n'en fut que plus belle!



#### **JOURNEES INTERNATIONALES DES FORETS 2023 (JIF)**

Cette année, la municipalité a souhaité ouvrir sa forêt communale au public à l'occasion des JIF. Le rendez-vous était au lieu-dit Fournat à partir duquel l'office National des Forêts (représenté par Julien Petit et Isabelle Gilibert) proposait un jeu de piste nommé « Embûche chez les forestiers ». Un livret était remis à chaque participant, huit panneaux étaient dispersés sur le parcours afin de répondre aux questions et de découvrir l'imposteur. 26 personnes dont 12 enfants ont apprécié cet après-midi en forêt.

En fin d'après midi, un temps d'échange autour des enjeux de la gestion

forestière a été proposé en la salle communale du Monestier, où un vin chaud leur était servi. Un débat très intéressant a suivi en présence d'une vingtaine de sylviculteurs, membres de groupement forestiers, ONF, propriétaires, mycologue...

propriétaires, mycologue...

Atelier « encres végétales » proposé à mi-parcours par Nathalie Lorand (FloreetSens)



## JEUX EN FAMILLE ET GOUTER PARTAGE

Dimanche 20 novembre 2022,

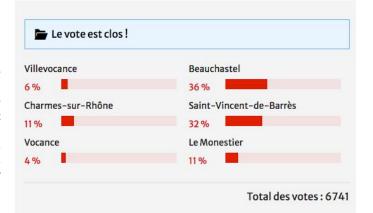
Quel beau moment nous avons passé autour des jeux proposés par Dorian l'animateur de l'association "groupement familles rurale- ludothèque chifoumi" et soutenu par notre Conseil Municipal. En extérieur, jeux d'adresses en bois et dans la salle communales différents jeux de société pour petit et grands. Excitation, bonne humeur, stimulation et complicité. Tout cela était perceptible chez la quinzaine de participants Jouer favorise le lien intergénérationnelle, c'est une très bonne alternative à nos social de façon

Un grand merci à Dorian pour ses compétences partagées avec enthousiasme et générosité.

> Maurizia FRIER, conseillère municipale en charge de la convivialité et de la vie culturelle.

#### Concours « MON BEAU VILLAGE » 2023

En Avril 2023 Le Monestier a répondu à l'appel du Dauphiné Libéré visant à élire le plus beau village du département. Notre « petit bijou » du Nord Ardèche a terminé à la 3e place ex-aequo avec Charmes-sur-Rhône! Un très beau résultat compte-tenu du petit nombre d'habitants de la Commune! Ce sympathique concours a permis la réalisation par des professionnels d'une petite vidéo sur le village et ses habitants avec des prises de vues par drone (disponible sur internet) et a donné lieu à la rédaction de l'article cidessous.



#### Le Monestier (Ardèche) : authentique petit bijou Le Dauphiné Libéré, Marie-Charlotte LAUDIER - 16 avr. 2023

À 810 mètres d'altitude, Le Monestier, 62 habitants, offre le spectacle d'un village resserré sur son bâti fortifié, entouré d'immenses sapinières, entre Montmiandon et mont Felletin.

Le Monestier tient certainement son nom du monastère qu'il a longtemps abrité. Subsiste à présent une église, « qui remonterait au XIIIe siècle », nous indique la maire du village, Agnès Lory. Par ailleurs diplômée en histoire de l'art et guide-conférencière, l'élue affectionne particulièrement cette petite église dédiée à Saint-Roch, « parce qu'elle a gardé son caractère montagnard, avec son joli chevet et sa voûte en berceau brisé ». Dominant la vallée de la Cance, tout près de la Haute-Loire, la position surélevée du Monestier en a fait un point stratégique. Voilà pourquoi on y trouve aujourd'hui les restes d'un château et ses fortifications. Autour de cet édifice, dont une partie a été transformée en mairie, se resserre une volée de ruelles



fleuries de roses trémières et d'aubriètes, égayant les murs de pierre de maisons trapues.

De nombreux hameaux composent aussi le village. La soixantaine d'habitants se réunit autour d'un « esprit montagnard », selon la maire. Elle développe : « Il y a une entraide et de la solidarité, on n'est jamais seul s'il y a un problème, par exemple l'hiver avec la neige ». La sapinière qui entoure le village souligne cette ambiance de montagne. Le Monestier possède une forêt communale de 170 hectares et l'intégralité de la commune fait partie de l'Espace naturel sensible des hautes vallées de la Cance et de l'Ay.

#### Les échos d'ici et là

#### La « cabine-à-livres »

Grâce aux nombreux dons qui parviennent régulièrement à notre cabinebibliothèque, nous disposons à présent d'une réserve conséquente de livres récents et en bon état. Cette réserve me permet d'organiser un roulement d'ouvrages variés. L'espace en « libre-lecture » fonctionne à merveille du fait de votre participation et votre générosité. Pour un fonctionnement au plus près de vos attentes, n'hésitez pas à me faire part de vos idées et de vos souhaits.

Maurizia Frier conseillère municipale en charge de la convivialité et de la vie

# Le Monestier ne fait plus partie du parcours

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la municipalité, les choix d'itinéraires résultant d'arbitrages complexes, notre village ne fait plus partie cette année des parcours de le la fameuse course cycliste... Affaire à suivre pour les années futures!

#### Les Chants ont résonné dans le village!

Les jeunes "magnons" de Vanosc ont sillonné comme naguère les chemins de la commune, de hameau en hameau pour chanter le Mai ...

## Sur les traces de la Résistance en Ardèche



L'ouvrage réalisé par l'ANACR en coopération avec l'association La Vannaude.

Le Monestier et le maquis de la Vocance y figurent en bonne place. Ce livre est disponible en prêt sur simple demande en mairie.





Le 21 avril 2023, le Monestier a eu le plaisir d'accueillir l'AG du GSHV. Au programme, bilan moral et financier, perspectives et présentation de la forêt communale, le tout sous la houlette de son président Hervé Schappa.

# Assemblée générale du Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais



#### La RECETTE du bûcheron anonyme: la Sapinette

- ✓ Cueillez une bonne poignée de jeunes bourgeons de sapin, Douglas ou pin sylvestre
- ✓ Prenez 1 litre de bon alcool de fruits à 40 ou 50 degrés, mettez le tout à macérer dans un bocal fermé, au moins 30 jours, sucrez selon votre goût et laisser murir au moins 40 jours.
- ✓ C'est prêt, dégustez! (avec modération bien-sûr). Ce délicieux digestif a bien des vertus notamment l'hiver en cas de coup de froid!

# Evènements et festivités à venir

Le 24 juin 2023 : FETE DE LA MUSIQUE

En 2022, nous avions eu le plaisir d'accueillir Emilien
Buffa pour le bonheur de tous. Cette année sur une
suggestion de Gilles Turier et en partenariat avec la
Forêt des Contes, l'orgue de Barbarie est à l'honneur!
RDV à 14h30 pour une balade contée puis une
déambulation musicale dans les rues du village et
à 18h dans la cour du château pour un concert.

Buvette et petite restauration sur place.

#### Le 6 Aout 2023 REPAS PARTACE DE L'ETE

Venez nombreux pour partager un moment convivial! Apéritif offert par la mairie et repas partagé (chacun amène son pique-nique). Pour faciliter l'organisation, merci de compléter et retourner en mairie le coupon-réponse ci-dessous.

	COUPON REPONSE : REPAS PARTAGE DU 6 AOUT 2023				
M/Mme					



# CONSULTATION DE LA POPULATION

#### A l'automne : UN LOGO POUR LA COMMUNE !

La commune du Monestier n'a pas de logo et la municipalité a décidé d'y remédier. Une graphiste professionnelle travaillera bientôt à créer notre identité visuelle et la population est invitée à contribuer à son élaboration :

population est invitee à continuaer à soir elaboration.								
LANGER LA								
COUPON REPONSE : UN LOGO POUR LA COMMUNE*								
Quels éléments représentent selon vous le mieux le village?:								
La tour du château □	les sapins		Le Felletin □	Autre :				
Expression libre / suggestions :								
*Coupon-réponse à glisser dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 15 Août 2023								

#### Le saviez-vous ?

# Une nouvelle réglementation pour les coupes de bois dans la Vocance

Le Monestier, commune forestière par excellence, a initié la mise en place d'une nouvelle réglementation à l'échelle de la vallée de la Cance. Considérant l'intensification des coupes, soucieuses de mieux suivre les travaux forestiers sur leur territoire, les Communes de Saint-Julien-Vocance, Vanosc, Villevocance, Vocance et Le Monestier ont ainsi instauré par délibération la règle suivante :



Dominique Mazingarbe, Virginie Bonnet-Ferrand, Agnès Lory, Denis Honoré, maires de Vanosc, Vocance, Le Monestier et Villevocance (Christian Archier, maire de Saint-Julien, n'avait pu être présent ce jour-là)

Tout projet de coupe de bois d'un volume supérieur à 100 m3, exploité manuellement ou mécaniquement, devra faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, par courrier ou par mail.

Cette déclaration devra être transmise au plus tard 15 jours avant le début du chantier et devra comporter des informations sur le déclarant, la parcelle concernée, l'exploitant forestier en charge du chantier, le transporteur ainsi que la localisation des voies et chemins utilisés pour le débardage et le transport des grumes.

Cette réglementation qui a fait l'objet de beaucoup de concertation a été accueillie favorablement tant par les propriétaires forestiers que par les professionnels de la filière bois. L'initiative a également été saluée par l'association des communes forestières (COFOR) et est susceptible d'intéresser d'autres territoires.

Le courrier envoyé à l'ensemble des propriétaires forestiers de la Vocance et signé par les Maires de nos cinq communes ainsi que la fiche déclarative sont disponibles sur le site internet de la mairie wwww.monestier07.fr

#### Propriétaires de foncier bâti : déclaration immobilière obligatoire

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

→ À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Il est donc impératif de disposer d'une connexion internet et d'un ordinateur ou smartphone pour effectuer cette déclaration! La mairie se tient à la disposition des personnes qui ne peuvent pas le faire par elles-mêmes pour les aider dans cette démarche.

#### INFO URBANISME

# Quelles autorisations, pour quels travaux?

#### TOIT Tuiles (réfection de toitures) : DP DP : Déclaration Préalable Auvent, préau PC: Permis de Construire • < 5 m²: aucune formalité</p> < 20 m<sup>2</sup>: DP > 20 m<sup>2</sup>: PC Aménagement des combles ou tout TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BÉTON OU BOIS) autre aménagement d'espace · Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la en espace d'habitation • < 5 m²: aucune formalité si pas de</p> aucune formalité modification de l'aspect extérieur du bâti • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m²: < 20 m<sup>2</sup>: DP aucune formalité . > 20 m2 : PC Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP</li> Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VÉRANDA, VELUX DP TERRASSES COUVERTES < 5 m²: aucune formalité</p> • < 20 m<sup>2</sup> : DP GARAGE > 20 m<sup>2</sup> : PC $\bullet$ < 5 m<sup>2</sup>: aucune formalité • < 20 m2 : DP PISCINE • > 20 m2 : PC < 10 m²: non couverte</p> restant moins de 3 mois : aucune formalité < 100 m² ouverte : DP</p> < 100 m² avec couverture</p> FACADE < 1,80 m de haut : DP RAVALEMENT > 100 m<sup>2</sup> et/ou CRÉATION FENÊTRE couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m2 : PC \* Si ces travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'éspa espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire. PORTAIL CABANE BOIS OU BÉTON **MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** < 5 m2: aucune formalité < 20 m2 : DP • > 20 m2 : PC Les imprimés sont téléchargeables sur service-public.fr

# Aucune

### Aucune formalité

- Travaux créant une surface de plancher de moins de 2 m²
- Éolienne inférieure à 12 m de hauteur
- Changement d'affectation d'un hangar agricole vers une autre destination agricole sans modification des façades

#### Déclaration préalable

- Travaux créant une surface de plancher comprise entre 2 et 20 m²
- Serre entre 1,8 m et 4 m de haut, et inférieur à 2 000 m²
- Fosses et fumières non couvertes
- Silos
- Changement d'affectation d'un hangar agricole sans modification des façades

#### Permis de construire

- Travaux de construction de plus de 20 m² avec ou sans fondations
- Travaux d'extension
- Transformation des constructions modifiant l'aspect extérieur
- Serre de plus de 4 m de haut ou de plus de 2 000 m<sup>2</sup>

### Autorisations d'urbanisme pour les ouvrages agricoles

# Hommage à Matthieu DUPONT Photographe ardéchois (1980 - 2022)

Le talentueux photographe était venu photographier l'église dans le cadre de son projet de rénovation. C'est avec tristesse que la municipalité a appris son décès prématuré à l'âge de 42 ans.

Nous garderons le souvenir d'un jeunehomme très sympathique et très attaché
à l'Ardèche dont il savait capturer la
beauté sauvage. Père de 3 enfants, marié
depuis 20 ans, Mathieu Dupont venait
de réunir dans un livre « *Plaisir*d'Ardèche » ses plus beaux clichés. Il a
admiré notre village le jour de sa venue
en juin 2021 et nous laisse de
magnifiques vues du clocher et de
l'église.



Mathieu Dupont sur le toit de l'église Saint-Roch du Monestier (Juin 2021)

Ses obsèques ont eu lieu le 28 octobre 2022 à Aubenas ; nos pensées vont à sa famille, ses proches et ses amis.

## NAISSANCE : Bienvenue au monde Lucile !

Marion et Wilfried sont heureux de vous annoncer la naissance de la petite Lucile née le 05 juin 2023 à Annonay. La petite Mounitère pesait 2,880 kg et a vite rejoint avec sa maman la maison familiale au hameau des Régniers.; toutes les deux sont en bonne santé.

La municipalité se réjouit de l'arrivée de bébé et félicite de tout cœur les jeunes parents!



La Barbastelle des Sommets est aussi votre bulletin.

Vous voulez déposer une petite annonce, envoyer une lettre, écrire un article ou nous faire des suggestions? Ecrivez à « La Barbastelle » Mairie – 07690 Monestier Ou par mail: barbastelle07@gmail.com





Bel été à toutes et tous

- Direction de la publication : Mairie du Monestier

- Graphisme, mise en page : Agnès Lory - Impression : Mairie du Monestier

Ont contribué à ce numéro : Jacqueline Chabanis, Maurizia Frier.